

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2024)
Heft: 4

Artikel: Secours à la population
Autor: Dubouloz, Eric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1075536>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Protection de la population

Secours à la population

Eric Dubouloz

Membre de la direction, Ecoservices SA

Nous sommes rentrés dans un nouveau siècle. Si les guerres sont toujours présentes, réelles ou politiques, de nouveaux risques mettent en péril nos populations. Depuis les années 1980, nous avons connu plusieurs grandes catastrophes industrielles (Bhopal, Tchernobyl, Fukushima, AZF à Toulouse notamment), naturelles (effondrements à Brienz, feux de forêts majeurs en Amérique du Nord ou en Europe du Sud, coulées, crues), sans parler des actions de nature terroriste. Chacune peut générer des catastrophes à grande échelle, en de multiples localisations en parallèle, auxquelles nos services d'aide à la population sont peu préparés.

Une réflexion doit s'engager sur de nouveaux modes d'intervention, d'organisation, de mesures de protection à adapter en permanence, ces nouveaux risques étant particulièrement dynamiques, imprévisibles, difficilement prévisibles dans le temps et dans l'espace. Cet article met en évidence certains points forts de nos métiers du secours à la population, de leur coordination et de leurs collaborations. Il propose également quelques préconisations pour aller plus loin, ensemble.

Notre pays et les cantons qui le composent ont divers corps actifs dans le domaine de la protection de la population : les sapeurs-pompiers, la police, les moyens sanitaires (ambulanciers, urgentistes, hôpitaux), la protection civile et l'armée. Il ne faudrait pas oublier les intervenants civils qui maîtrisent aujourd'hui les télécommunications, les voies de communication, l'acheminement (ferroviaire, routier ou aérien), l'énergie ou encore le génie civil. Tous ces métiers sont des forces, toutefois parfois dispersées.

Les ambulanciers et urgentistes romands ont avancé ces dernières années avec la signature de conventions intercantonales sur l'uniformisation des moyens, des procédures et des formations, dans le cadre du service d'ambulances, principalement en mains privées et armé par des miliciens. Au niveau national, un système unique permet la traçabilité des patients et des capacités préhospitalières. Ceci facilite grandement la conduite sur le terrain. On peut notamment imaginer qu'en cas d'un grand nombre de victimes, il sera rapidement nécessaire de pouvoir connaître très rapidement les places disponibles dans les différents hôpitaux, directement depuis le terrain. Ces victimes, envoyées dans des hôpitaux différents, dans différents cantons, devront pouvoir être suivies de

manière harmonisée, d'où l'importance de cette harmonisation des procédures et formations.

Le réchauffement climatique (avec une augmentation constante relevée par MétéoSuisse depuis 1980) augmente les périodes de sécheresse et les risques de feux de végétation. Genève, Vaud et Valais ont notamment subi de tels incendies ces dernières années. Ceci a amené ces cantons à une réflexion commune qui a débouché en 2024 sur une formation commune des cantons romands à l'Ecole d'application de la sécurité civile de Valabre, dans le sud de la France. De telles formations, communes, permettent ensuite de réfléchir sur des bases harmonisées à des doctrines, mais également à l'achat d'équipements interopérables.

On peut également citer, dans le domaine sapeur-pompier, la formation Conduite d'événements majeurs de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (ouverte aux sapeurs-pompiers, mais également aux cadres de la protection civile, des services sanitaires, de la police et de l'armée) ou encore le cours COS annuel du Service Incendie Secours Genève, une formation de Commandement des opérations de secours, là également ouverte à des officiers romands, français, mais également à des ambulanciers et médecins chefs des secours, à des officiers de notre armée et à des policiers. L'objectif est de partager des compétences, des méthodes, des outils, mais également parler un langage commun, partager et comprendre l'autre afin de pouvoir être plus efficace le jour venu.

Pour Laurent Bibard, enseignant à l'ESSEC Business School, pour les événements usuels (le daily business des services d'intervention), « *on répète ce que l'on sait faire* ». La pratique donne la compétence. Or, face à de nouveaux risques, à de nouvelles situations, il faut être capable « *d'être ouvert à une invention, une innovation, une improvisation, une écoute, une adaptation, une flexibilité. Une organisation qui ne fait que ce qu'elle sait déjà faire va, tôt ou tard, et plutôt tôt que tard, à l'échec* ».

En réalité, il faut partir de l'autre bout de la pelote et se poser cette question fondamentale : quels sont les risques auxquels notre population est confrontée ? Cette analyse des risques fait défaut dans la plupart des prises de décisions sécuritaires, que l'on soit dans le monde de l'entreprise ou du politique. Bien trop souvent, des mesures sont

mises en œuvre sans qu'une réelle analyse de risque ait été réalisée. Cette analyse doit notamment permettre de classer ces risques selon leur occurrence et leur gravité potentielle. Ceci permettra alors d'évaluer des mesures pertinentes et de prioriser leur mise en œuvre. Il n'est pas question que chaque entité, chaque commune, réalise cette analyse qui nécessite des compétences et un réseau bien particulier. C'est pourquoi cette analyse doit se faire *a minima* au niveau cantonal, comme c'est le cas aujourd'hui dans plusieurs cantons, mais également à un niveau supérieur, intercantonal, régional ou national. En effet, les nouveaux risques (industriels, climatiques, terroristes) présentent souvent un impact large, générant des effets à large échelle. La mise en commun des analyses cantonales, le croisement des informations, l'existence d'organismes formels régionaux, le partage de ces informations permettrait de mieux se préparer, ensemble. Ensemble et pas chacun dans son coin, avec des propres moyens et analyses qui ne permettent pas une collaboration intercantionale ou interrégionale.

Pour Xavier Raufer, criminologue, ces nouveaux risques obligent à un changement de paradigme. « *Demander à des entités stables, lentes, nées de la Deuxième Guerre mondiale et de la guerre froide, de traiter des menaces rapides, mouvantes, transitoires, fugitives, c'est demander à un hippopotame de danser le Lac des Cygnes* ».

Dans notre pays, dans le cadre de la protection de la population, la construction, l'entretien et l'équipement de nos 370'000 abris souterrains (pour 9 millions de places) imaginent certainement l'hippopotame de Xavier Raufer. La France, avec une population huit fois plus importante ne compte que 400 abris, tout comme l'Allemagne, qui compte 84 millions d'habitants et seulement 600 abris. Et ceux-ci ont été construits lors de la guerre froide, il y a près de 50 ans. En 2022, au niveau national, le produit de la taxe prélevée pour la non-réalisation d'un abri dans une nouvelle construction se montait à 800 millions de francs. En Valais, canton dont la caisse est la plus remplie (117 millions), seuls 600'000.- sont utilisés chaque année. Quelle analyse du risque amène à de tels investissements et à de tels montants bloqués ? Quelle est l'occurrence du risque de bombardement (traditionnel ou nucléaire) ? Selon notre ministre de la Défense, ce risque est peu probable. Les nouveaux risques sont eux classés comme nettement plus probable, mais quels sont les investissements réalisés ces dernières années pour lutter contre le terrorisme, les feux de végétation, les catastrophes naturelles ? Et combien coûterait d'améliorer la coordination entre les différents partenaires, la mise sur pied de formations communes ou encore un service d'analyse et de renseignement commun ? L'argent manque-t-il vraiment pour permettre une meilleure interopérabilité des services de secours et d'intervention ?

Heureusement, dans la pratique, une forte solidarité marque les métiers du secours à la population. En juillet 2023, suite à la tornade ayant balayé la région de la Chaux-de-Fonds, la coopération intercantonal a fonctionné, même si ses fondements sont informels. Comme le relèvent les capitaines Jacot, Feremutsch et Niederrhauser du SIS des Montagnes neuchâteloises, « *Dès les premières heures après la tempête du 24 juillet 2023 et tout au long de l'intervention, plusieurs services de secours neuchâtelois ou de cantons voisins nous ont rapidement proposé leur soutien. Nous avons donc pu compter sur le renfort de nos collègues neuchâtelois, genevois, vaudois, fribourgeois, bernois et jurassiens. Des renforts en personnel et en moyens aériens ou de levage, mais également possédant des compétences particulières en ingénierie civile* ».

Mutualisation des moyens

Améliorer la mutualisation des moyens, les réflexions intercommunales et intercantonales avant la réalisation d'appels d'offres relatifs aux engins et aux équipements.

A Genève, la création en 2022 du Groupement intercommunal intégrant les sapeurs-pompiers professionnels du SIS (ou GSIS), les sapeurs-pompiers volontaires de la Ville de Genève et bientôt d'autres compagnies communales, va clairement dans ce sens.

Mise en œuvre des EMCC cantonaux

La réglementation fédérale impose la mise sur pied d'EMCC (état-major cantonal de crise) dans chaque canton. A ce jour, de manière générale, ces EMCC sont encore peu opérationnels (ou avec une opérabilité limitée) en dehors du canton de Vaud.

Intégration des services techniques civils

Début avril 2023, deux immeubles s'effondrent à Marseille, rue de Tivoli, avec un lourd bilan à la clé (8 morts). Cet événement est alors le baptême du feu du nouveau poste de commandement interservices. Le travail s'y fait dans un esprit de collaboration entre tous les services municipaux de la Ville et les services de l'Etat. Ce poste de commandement interservices a été conçu suite à un événement de même type à la rue d'Aubagne. Les représentants des services suivants travaillent ainsi directement sur le site : GRDF (gaz), ERDF (électricité), police municipale, architecte de sécurité de la Ville, etc. Comme à la rue de Tivoli en 2023, une intégration des services techniques civils (voirie, approvisionnement énergétique, transports publics, télécommunications) est enrichissante. Ce d'autant plus que ces services (publics ou privés) sont souvent bien outillés en gestion de crise, en compétences, en moyens et en personnels.

Création d'un réseau national de secours

Sur le modèle du réseau national de sécurité regroupant l'armée et la police, actif dans le domaine de la sûreté, la création d'un réseau national de secours, intégrant les sapeurs-pompiers, la protection civile, les services sanitaires et les troupes de sauvetage permettrait une réflexion globale, nationale, facilitant le transfert d'informations et de compétences.

Intégration des centrales officielles d'alarmes cantonales

Un regroupement des centrales 117-118-144 en un même lieu, avec la possibilité de cogérer des événements représente un réel plus. Le canton de Vaud a ouvert la voie récemment avec sa nouvelle centrale commune.

Application régionale ou nationale des interventions

Sur le modèle de l'application portugaise fogos.pt ou de l'application bernoise myfeuerwehr.ch, la création d'une application permettant, en temps réel, de connaître les interventions en cours et les moyens déjà engagés. Cette information (totalement transparente et publique pour les deux applications précitées) permettrait de connaître l'état des forces et les possibilités de renforts, y compris au niveau des communes, cantons, voire pays voisins.

(Suite et fin à la page 53)